

**Séance du 15 décembre 2010**

**Extrait du recueil des actes  
du Conseil d'Administration  
de l'UVHC**

**Objet : décharges de service d'enseignement**

Le Conseil d'Administration de l'UVHC s'est réuni en salle conseil de la Maison des services à l'étudiant du site du Mont Houy de l'Université le 15 décembre 2010 sur la convocation et sous la présidence de M. Mohamed OURAK, Président de l'Université,

Le quorum étant atteint,

*M. le Président présente aux conseillers l'aménagement de la quotité du temps de travail dédié au service d'enseignement par l'attribution des décharges du service d'enseignement selon les critères suivants :*

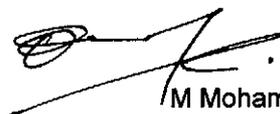
- 1. Enseignants-chercheurs exerçant des fonctions de directeur de composante de formation ou de recherche, de service commun, de l'école doctorale et du pôle « transports durables » :  
=>Décharge annuelle comprise entre 20 et 128 heures équivalentes à des heures de travaux dirigés.*
- 2. Vice-Présidents membres du bureau autres que les Vice-Présidents institutionnels :  
=>Décharge annuelle comprise entre 64 et 128 heures équivalentes à des heures de travaux dirigés.*
- 3. Enseignants-chercheurs exerçant des fonctions de chargé de missions :  
=>Décharge annuelle comprise entre 32 et 64 heures équivalentes à des heures de travaux dirigés.*

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE DES VOIX LES CRITERES POUR L'ATTRIBUTION DES DECHARGES DE SERVICE D'ENSEIGNEMENT.**

Fait à Valenciennes, le 16 décembre 2010

Le Président du Conseil d'Administration,



M Mohamed OURAK

Date de publication : 31/01/2011